



*Signataire : Thierry Cerutti*

*Date de dépôt : 8 octobre 2024*

## **Question écrite urgente**

### **Formation continue pas pour les résidents genevois, pour les frontaliers ?**

Il a été porté à ma connaissance que les formations continues sont proposées aux frontaliers étrangers et financées par l'Etat de Genève, au détriment des résidents genevois qui devraient être prioritaires ou bénéficiaires exclusifs, bien que cela ne semble pas être le cas.

Il est tout de même étonnant que des frontaliers établis en France soient préférés aux résidents genevois, alors qu'ils bénéficient déjà par ailleurs d'offres de financement pour effectuer des formations dans leur pays d'origine.

Mes questions aux Conseils d'Etat sont les suivantes :

- ***Quels sont les motifs qui poussent Genève à financer des formations aux personnes non résidentes dans le canton de Genève ?***
- ***Est-ce qu'avant de payer une formation continue à des non-résidents, un effort est effectué pour voir si des mesures similaires ne sont pas déjà octroyées dans leur pays d'origine, afin d'éviter les doublons et les dépenses inutiles à la charge de l'Etat ?***
- ***Combien de frontaliers bénéficient de ces formations continues généreusement financées par le canton ?***
- ***Quels montants ont été alloués à la formation continue des frontaliers au cours des 5 dernières années, et ce de manière détaillée pour les années 2020 à 2023 ?***
- ***Quel est le nombre de résidents genevois qui se sont vu refuser une demande de financement pour effectuer une formation ces 5 dernières années, et ce de manière détaillée pour les années 2020 à 2023 ?***